

Pass' MOBILITÉ



2023

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE À L'ACHAT

D'UN VÉLO CLASSIQUE, D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE,
D'UNE TROTINETTE ÉLECTRIQUE OU D'UN ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél :

Email :

Sollicite la commune de Béthune afin de bénéficier de l'aide à l'achat pour :

- un vélo classique
- un vélo à assistance électrique (VAE)
- une trottinette électrique (TE)
- un équipement de sécurité

Je certifie avoir pris connaissance des conditions de la charte d'engagement ci-jointe et m'engage à les respecter.

Béthune, le :

Signature :

Pass' MOBILITÉ



2023

CHARTRE D'ENGAGEMENT DU BÉNÉFICIAIRE

La présente charte a pour objet de définir les engagements du bénéficiaire liés à l'attribution d'une aide à l'achat d'un vélo classique, d'un vélo à assistance électrique, d'une trottinette électrique ou d'un équipement de sécurité.

En signant la présente charte, je m'engage sur l'honneur à :

- Utiliser le Pass' Mobilité au plus tard le 30 juin 2024.
- Utiliser le vélo ou la trottinette pour mes déplacements quotidiens (études, travail, loisirs...).
- Ne pas revendre le vélo classique, le vélo à assistance électrique (VAE), la trottinette électrique (TE) ou l'équipement de sécurité dans les 3 ans suivant la signature de la présente charte.
- Apporter la preuve aux services de la commune, qui en feraient la demande, que je suis bien en possession du mode de déplacement acheté.
- Dans l'hypothèse où le vélo classique, le VAE, la TE ou l'équipement de sécurité viendraient à être revendu avant 3 ans, restituer la-dite subvention à la commune. La Ville de Béthune se réserve le droit de réclamer par tous les moyens de droit le remboursement de la subvention versée en cas de résiliation de la convention due au non-respect des conditions d'engagement du bénéficiaire.
- Ne pas demander d'autre(s) aide(s) à l'achat au sein du foyer (même adresse à Béthune) pendant 3 ans à compter de la date de signature de la présente charte.
- Respecter le code de la route et adopter les bons réflexes pour circuler à vélo classique, à vélo à assistance électrique ou à trottinette électrique en toute sécurité.
- M'équiper d'un système d'éclairage homologué. Le port du casque n'est pas obligatoire mais il est cependant fortement recommandé.
- J'atteste qu'aucune personne de mon foyer n'a bénéficié du dispositif en 2020, ni en 2021 et 2022.

À Béthune, le :
(précédé de la mention « lu et approuvé »)

Signature :

Pass' MOBILITÉ

2023

QUESTIONNAIRE PASS' MOBILITÉ 2023

Pour mieux connaître vos motivations et l'impact du Pass' Mobilité sur vos habitudes de déplacement, la Ville de Béthune vous remercie de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : Email :

1 - Votre âge :

- 18 à 25 ans 26 à 40 ans 40 à 55 ans 56 à 70 ans 71 ans et plus

2 - Êtes-vous ?

- En activité professionnelle Retraité(e) En recherche d'emploi
 Étudiant(e) Autre :

3 - Quel est votre principal mode de déplacement actuel ? Cochez la case correspondante :

	Marche	Vélo	Moto	Bus	Train	Voiture	Autres :
Travail ou études							
Loisirs							
Achats							
Démarches administratives ou de santé							
Autres :							

4 - Comment pensez-vous utiliser votre vélo classique, vélo à assistance électrique ou trottinette électrique dans vos prochains déplacements ? Cochez la case correspondante :

	Marche	Vélo	Moto	Bus	Train	Voiture	Autres :
Travail ou études							
Loisirs							
Achats							
Démarches administratives ou de santé							
Autres :							

5 - Au sein de votre foyer, serez-vous le seul usager ?

- Oui Non

6 - Pour quelles raisons principales avez-vous décidé d'acheter un vélo classique, un vélo à assistance électrique ou une trottinette électrique ? Cochez deux cases maximum.

- Santé Environnement Pratique (facilité de circulation) Économique
 Autre :

Remarques et suggestions :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pass' MOBILITÉ

2023

